



Rue du Champ de Courses  
76370  
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

**COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024**

Date de convocation : 02/04/2024

Date d'affichage : 02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

**Etaient présents :** Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Gilbert BAUDER, Alain RASSET, Alain NOEL, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Priscille CLEMENT, Armelle POIRIER, Florence COSSARD, Jonathan DESGROISILLES, Alain DEHAIS, Dominique CATEL

**Etaient Absents :** Véronica TROGLIA  
Anne-Marie ARTUR a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE  
Stéphanie LEVILLAIN a donné pouvoir à Alain RASSET

Mme Marie-Laure DELAHAYE a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	15
Pouvoirs	2
Votants	17

**OBJET :**

**RYTHMES SCOLAIRES ANNÉES 2024/2025-2025/2026-2026/2027**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur les rythmes scolaires des années 2024/2025-2025/2026-2026/2027.

La délibération n°88/17 du 4 décembre 2017 supprimait la semaine de 4.5 jours, en faveur de la semaine de 4 jours.

Monsieur le Maire demande l'avis des élus sur les rythmes scolaires des 3 prochaines années, sachant que les enseignants et les représentants des parents d'élèves, présents au Conseil d'Ecole du 12 mars dernier, sont favorables à cette continuité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide de valider la continuité de la semaine à 4 jours pour les années 2024/2025-2025/2026-2026/2027.
- Monsieur le Maire est chargé d'effectuer les démarches auprès de l'Académie.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20240408-23-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Affichage : 12/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation